

Conditions de prescription et de délivrance des médicaments « assimilés stupéfiants »

	Flunitrazépam par voie orale	Buprénorphine > 0,2 mg par voie orale	Clorzépate dipotassique ≥ 20 mg par voie orale	Tianeptine par voie orale	Clonazépam par voie orale	Buprénorphine ≤ 0,2 mg par voie orale
	Rohypnol®	Subutex® et génériques Suboxone®	Tranxène 20 mg®	Stablon®	Rivotril®	Temgesic®
Statut	Liste 1					
Conditions de prescription						
Prescripteurs autorisés	Tout médecin	Tout médecin	Tout médecin	Tout médecin	Prescription initiale annuelle réservée aux neurologues et aux pédiatres. Renouvellement par tout médecin	Tout médecin
Ordonnance sécurisée	Obligatoire					
Rédaction de la posologie en toutes lettres	Obligatoire					
Mention systématique du nom du pharmacien ou de la pharmacie d'officine sur l'ordonnance	Oui	Oui	-	-	-	-
Durée maximale de prescription	14 jours	28 jours	28 jours	28 jours	12 semaines	12 mois
Prescription avec délivrance fractionnée	Oui ¹	Oui ¹	-	-	-	-
Mention sur l'ordonnance de la durée de traitement correspondant à chaque fraction¹	7 jours au maximum ¹	7 jours au maximum ¹	-	-	-	-
Renouvellement de la même prescription	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé seulement sur indication du prescripteur dans la limite de 12 semaines	Autorisé seulement sur indication du prescripteur dans la limite de 12 mois
Chevauchement de prescription	Chevauchement interdit sauf mention expresse du prescripteur					Chevauchement autorisé

1. Toutefois, le prescripteur peut pour des raisons particulières tenant à la situation des patients, exclure le fractionnement en portant sur l'ordonnance la mention « Délivrance en une seule fois ».

Conditions de prescription et de délivrance des médicaments « assimilés stupéfiants » (suite)

Flunitrazépam par voie orale	Buprénorphine > 0,2 mg par voie orale	Clorazépate dipotassique ≥ 20 mg par voie orale	Tianeptine par voie orale	Clonazépam par voie orale	Buprénorphine ≤ 0,2 mg par voie orale
Rohypnol®	Subutex® et génériques Suboxone®	Tranxène 20 mg®	Stablon®	Rivotril®	Temgesic®

Conditions de délivrance						
Délai de présentation de l'ordonnance ²	Absence de délai de carence ²					
Fractionnement de la délivrance	Oui ¹	Oui ¹	-	-	-	-
Durée de traitement délivrable	Délivrance fractionnée de 7 jours maximum sauf mention expresse du prescripteur « Délivrance en une fois »	Délivrance fractionnée de 7 jours maximum sauf mention expresse du prescripteur « Délivrance en une fois »	28 jours	28 jours	30 jours	30 jours
Déconditionnement si besoin	Non					
Enregistrement du nom et de l'adresse du porteur de l'ordonnance si ce n'est pas le patient	Obligatoire en plus de l'inscription du nom et de l'adresse du patient-					
Justificatif d'identité si le porteur d'ordonnance n'est pas connu du pharmacien	Obligatoire					
Conservation de l'ordonnance pendant 3 ans	Obligatoire					
Enregistrement des entrées et sorties sur le registre des stupéfiants ou système informatique spécifique	Non					
Conditions de stockage						
Stockage sécurisé	Non					

2. La totalité du traitement peut être délivrée quelque soit la date de présentation de l'ordonnance sous réserve que celle-ci soit valide.